

Indicateurs harmonisés

Finances communales genevoises 2008

Présentation de la situation financière des 45 communes genevoises

Département du territoire
Service de surveillance des communes
Secteur des finances communales

Table des matières

- **Introduction**
- **Données**
- **Indicateurs**
- **Remarques importantes**
- **Carte 1 : Degré d'autofinancement 2008**
- **Carte 2 : Capacité d'autofinancement 2008**
- **Carte 3 : Quotité des intérêts nets en 2008**
- **Carte 4 : Quotité de la charge financière d'investissement en 2008**
- **Carte 5 : Endettement / Fortune net(te) par habitant en 2008**
- **Carte 6 : Quotité d'investissement en 2008**
- **Carte 7 : Dette brute par rapport aux revenus en 2008**

1. Introduction

Le calcul des six indicateurs suivants

- Degré d'autofinancement
- Capacité d'autofinancement
- Quotité des intérêts
- Quotité de la charge financière
- La quotité d'investissement et
- La dette brute par rapport aux revenus

est harmonisé pour l'ensemble des communes suisses. Un septième indicateur, à savoir l'endettement net par tête de population est également calculé dans plusieurs cantons.

Même si des variations existent dans la façon d'appliquer et de calculer ces indicateurs dans les diverses communes suisses, ils ont démontré leur utilité au fil du temps. Il a notamment été possible de tirer des comparaisons intéressantes.

2. Données

Les données proviennent des comptes communaux 2008 et ont été exploitées et représentées graphiquement par le service de surveillance des communes, secteur des finances communales, du Département du territoire du canton de Genève.

3. Indicateurs

Les sept indicateurs sont représentés ci-après au moyen de cartes du canton. Ils sont décrits et commentés.

1. Degré d'autofinancement
2. Capacité d'autofinancement
3. Quotité des intérêts
4. Quotité de la charge financière
5. Endettement/Fortune net(te)
6. Quotité d'investissement
7. Dette brute par rapport aux revenus

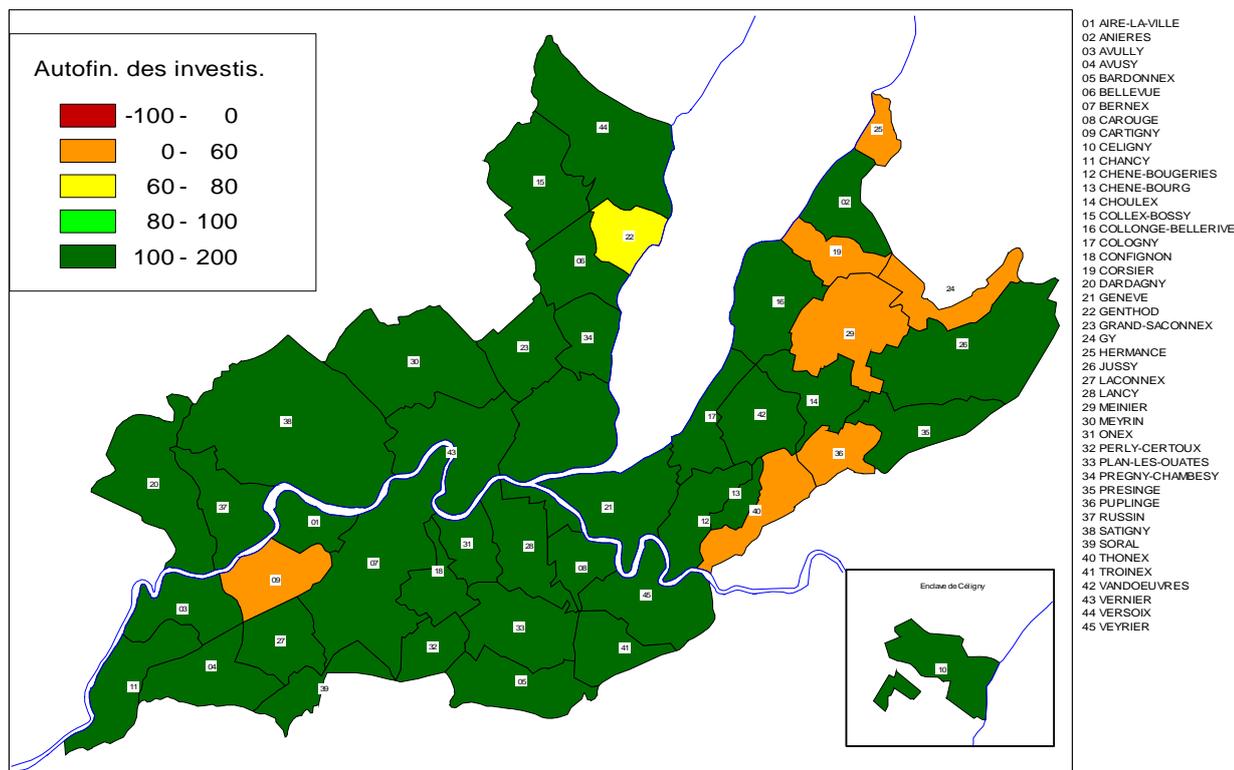
Sous réserve d'informations contraires, il s'agit de l'évaluation des chiffres extraits des comptes annuels 2008 de l'ensemble des communes du canton de Genève.

4. Remarque importante

Les indicateurs ci-après doivent être analysés avec prudence. Certains doivent être appréciés sur une période de plusieurs années ou être examinés avec d'autres indicateurs. En outre, des comparaisons entre communes ne sont pas forcément probantes compte tenu de certaines spécificités propres à chacune d'entre elles. Veuillez vous référer aux commentaires figurant sous chaque indicateur.

Carte 1 : Degré d'autofinancement en 2008

Degré d'autofinancement des investissements Comptes 2008



DT/SSCO/edr
Derossi\Cbw2\Geneve\2008\Degaut08.cbw
Le 10 novembre 2009

Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Degré d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle est la part des investissements que les communes ont pu financer par leurs moyens propres en 2008 ?

Commentaires

- C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement. Le degré d'autofinancement exprime un nouvel endettement s'il est inférieur à 100 %, et un désendettement s'il est supérieur à 100 %.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

plus de 100 %	très bon
de 80 à 100 %	bon
de 60 à 80 %	suffisant (à court terme)
de 0 à 60 %	insuffisant
moins de 0 %	très mauvais (cf. remarques)
- En 2008, 37 communes (année précédente : 39) avaient un degré d'autofinancement supérieur à 100 %, ce qui leur a permis de rembourser des dettes et/ou de financer entièrement leurs investissements nets.

- En 2008, 1 commune (année précédente : 3) avait un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 % ; dans 7 communes (année précédente : 3), le degré d'autofinancement était insuffisant, c'est-à-dire inférieur à 60 %.

Moyenne

En 2008, la moyenne était de 221.6 %, ce qui peut être qualifié de très bonne performance (à court terme).

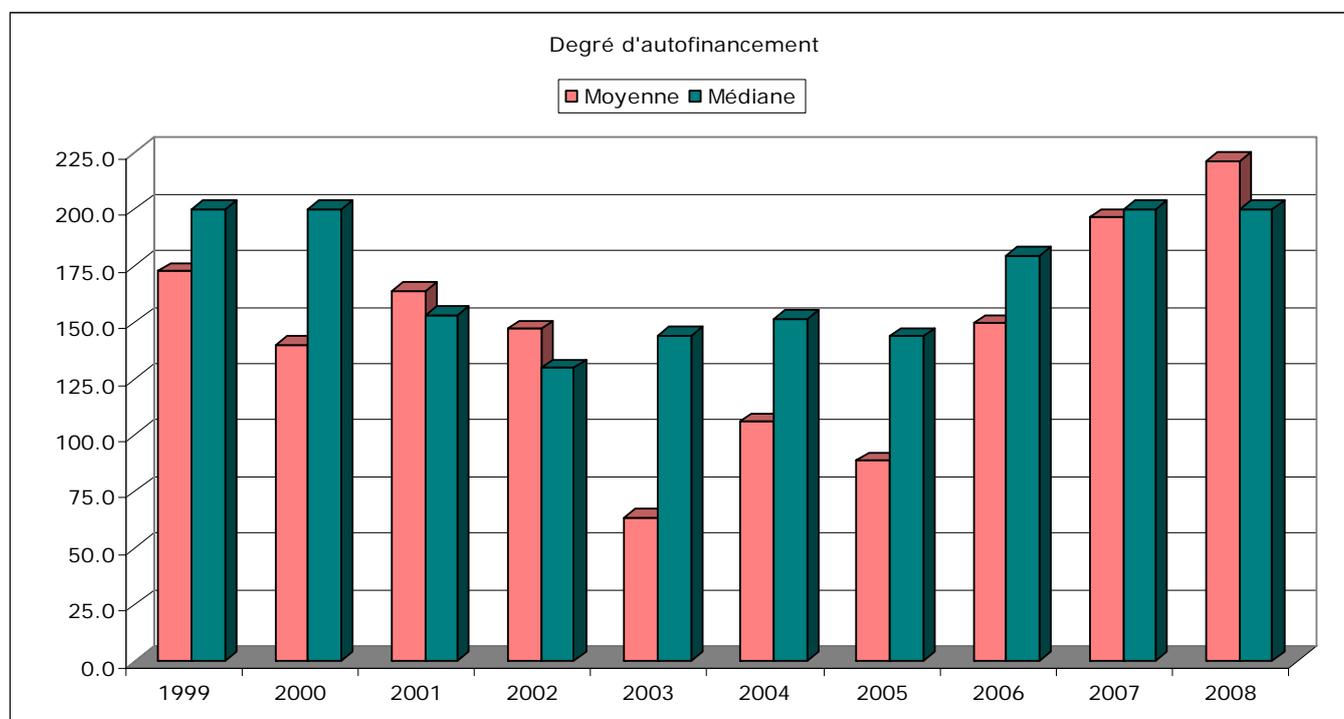
Médiane

En 2008, la médiane était de 200 % : cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu entièrement financer leurs investissements par leurs moyens propres et/ou rembourser des dettes.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne du degré d'autofinancement est excellente depuis 2006. La médiane reste largement supérieure à 100 %.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Moyenne	172,7 %	140,0 %	164,0 %	147,0 %	63,4 %	105,8 %	88,7 %	149,4 %	196,3 %	221,6 %
Médiane	200,0 %	200,0 %	153,2 %	129,9 %	144,2 %	151,5 %	143,8 %	179,4 %	200,0 %	200,0 %



Remarques

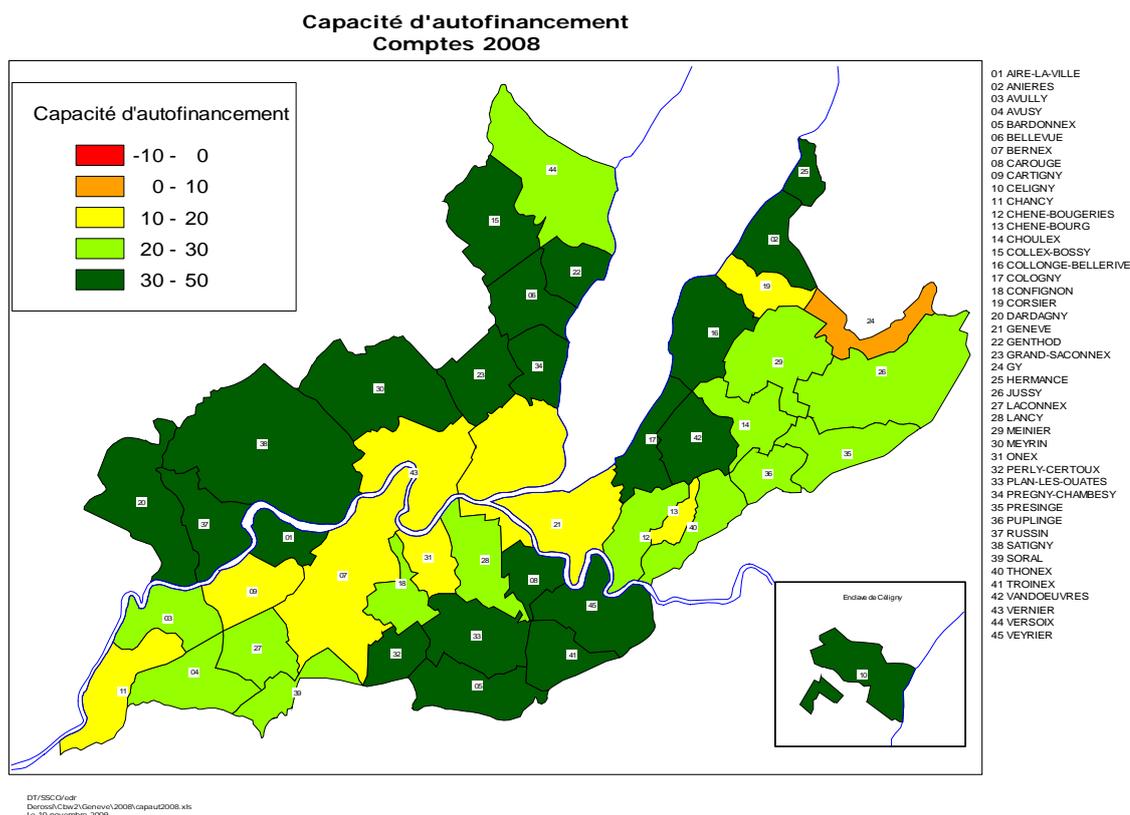
- En raison du niveau très fluctuant des investissements, cet indicateur doit absolument être interprété sur la base de la comparaison de plusieurs années (au moins 2 ans ou, mieux encore, 5 ans), spécialement dans les petites communes eu égard aux investissements réalisés.
- Considérées sur une courte période, les installations d'une commune qui seront utilisées par plusieurs générations peuvent donner une image trompeuse.
- En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2007), les communes genevoises occupaient, avec une valeur de 196,3 %, une position favorable. En effet, 3 cantons avaient un degré d'autofinancement supérieur, contre 22 cantons dans lesquels il était inférieur.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissement net}} \times 100$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissements du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	 Investissement net	
	+ Dépenses d'investissement reportées à l'actif du bilan	690
	- Recettes d'investissement reportées en diminution de l'actif du bilan	590

Carte 2 : Capacité d'autofinancement en 2008



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Capacité d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle partie de leur revenu les communes ont-elles pu consacrer au financement des investissements en 2008 ?

Commentaires

- Plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

plus de 30 %	très bon
de 20 à 30 %	bon
de 10 à 20 %	suffisant
de 0 à 10 %	insuffisant
moins de 0 %	très mauvais
- En 2008, 36 communes (année précédente : 36) enregistraient une capacité d'autofinancement supérieure à 20 %, ce qui représente une bonne performance.
- En 2008, 1 commune (année précédente : 1) avait une capacité d'autofinancement insuffisante. En cas de capacité financière négative, les communes ne parviendraient pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les obligerait à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.

Moyenne

En 2008, la moyenne était de 23,0 % : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent d'une valeur considérée comme bonne.

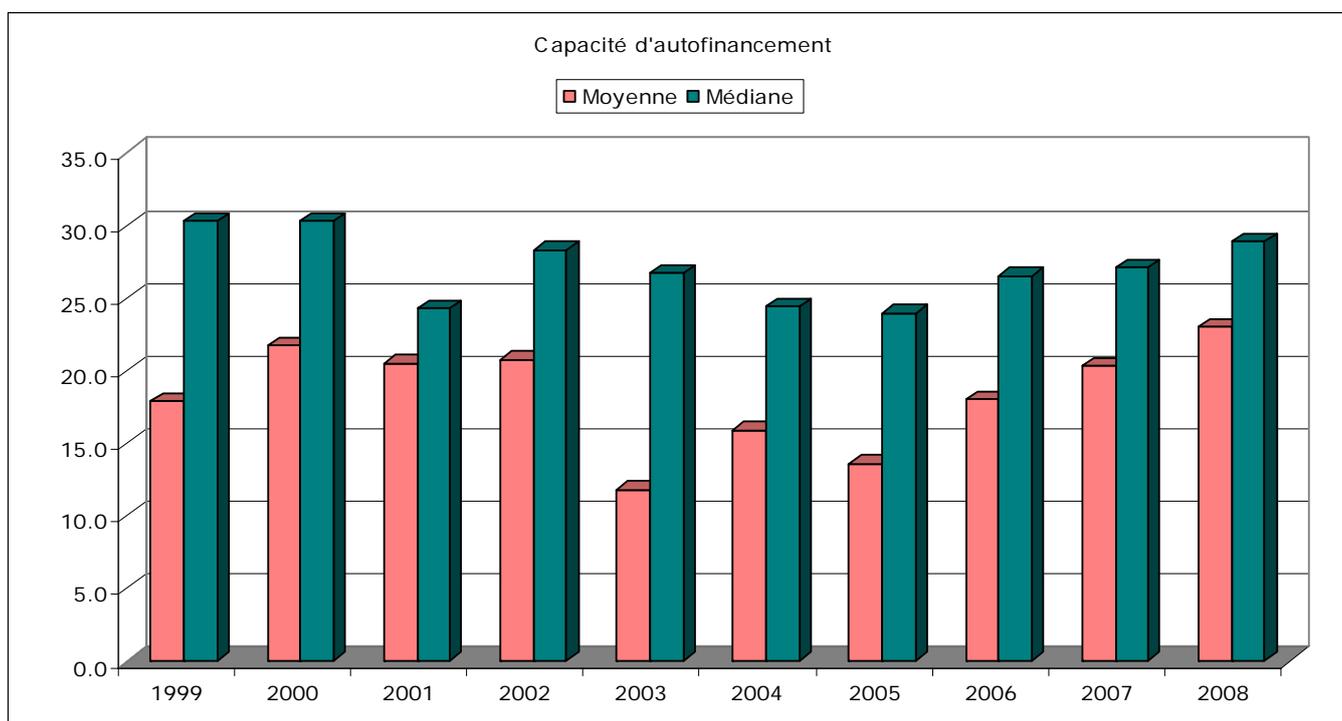
Médiane

En 2008, la médiane était de 28,9 % : cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu financer leurs investissements dans une proportion supérieure à 28,9 %. La médiane de la capacité d'autofinancement était supérieure à celle de l'année précédente (27,1 %).

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec l'année précédente montre que la moyenne de la capacité d'autofinancement a augmenté.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Moyenne	17,9 %	21,7 %	20,5 %	20,8 %	11,8 %	15,9 %	13,6 %	18,0 %	20,3 %	23,0 %
Médiane	30,3 %	30,3 %	24,3 %	28,3 %	26,7 %	24,4 %	24,0 %	26,5 %	27,1 %	28,9 %



Remarque

La capacité d'autofinancement, de 20,3 %, est forte en comparaison intercantonale (valeurs de 2007). Les communes de 2 cantons ont enregistré une capacité supérieure et celles de 22 cantons une capacité inférieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 1 canton.

Formule de calcul

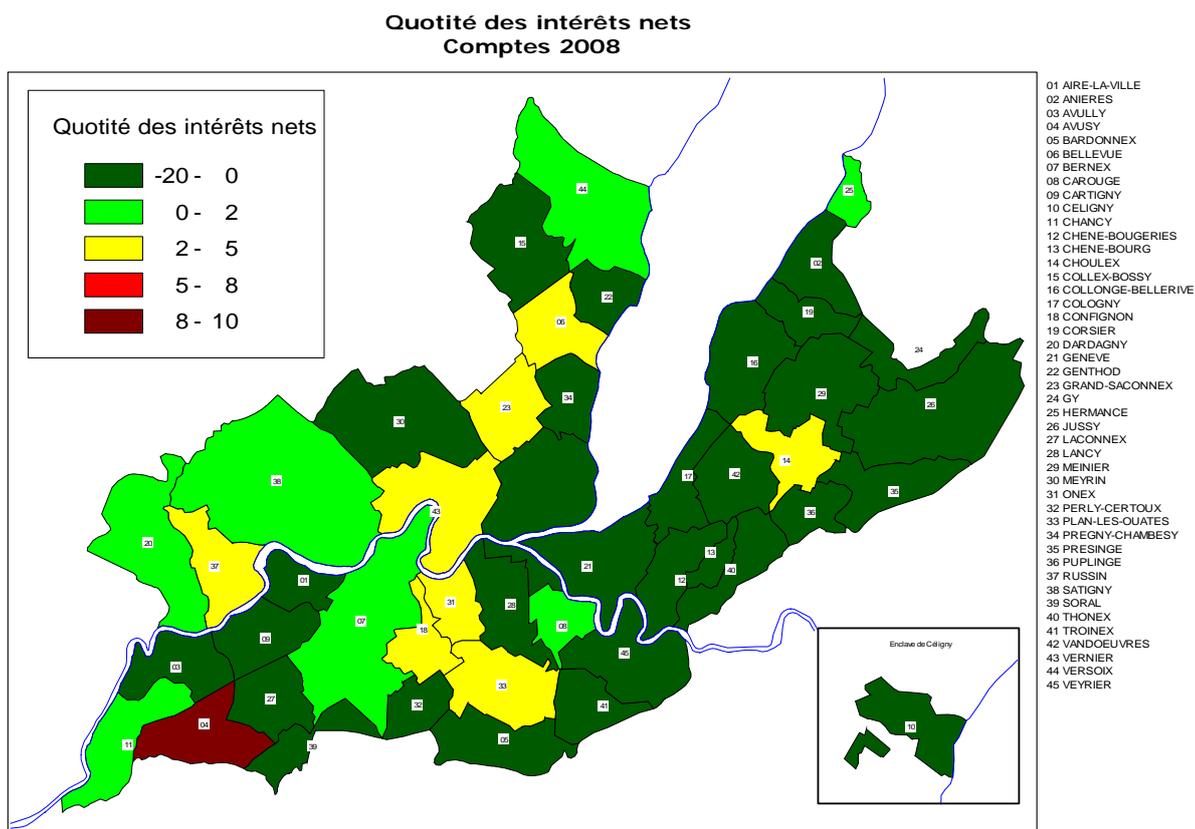
$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus}} \times 100$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissement du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Revenus

+ Revenus du compte de fonctionnement	4
- Subventions redistribuées	47
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Carte 3 : Quotité des intérêts nets en 2008



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge des intérêts, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les intérêts au cours de l'exercice 2008 ?

Commentaires

- Une quotité de la charge des intérêts élevée est révélatrice d'un important endettement. Une comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors qu'une comparaison entre communes révèle la situation actuelle.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

moins de 0 %	pas de charge ou très faible charge
de 0 à 2 %	faible charge
de 2 à 5 %	charge moyenne
de 5 à 8 %	forte charge
plus de 8 %	très forte charge
- En 2008, 29 communes (année précédente : 28) avaient une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.

- Comme jusqu'ici, il n'y a que très peu de communes ayant une quotité de la charge des intérêts devant être qualifiée de forte, c'est-à-dire supérieure à 5 % : en 2008, une seule commune était dans ce cas (année précédente : 2). Cette commune doit absolument tout mettre en œuvre pour réduire son endettement.

Moyenne

En 2008, la moyenne était de -0,9 % : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent de très faibles charges liées au versement des intérêts.

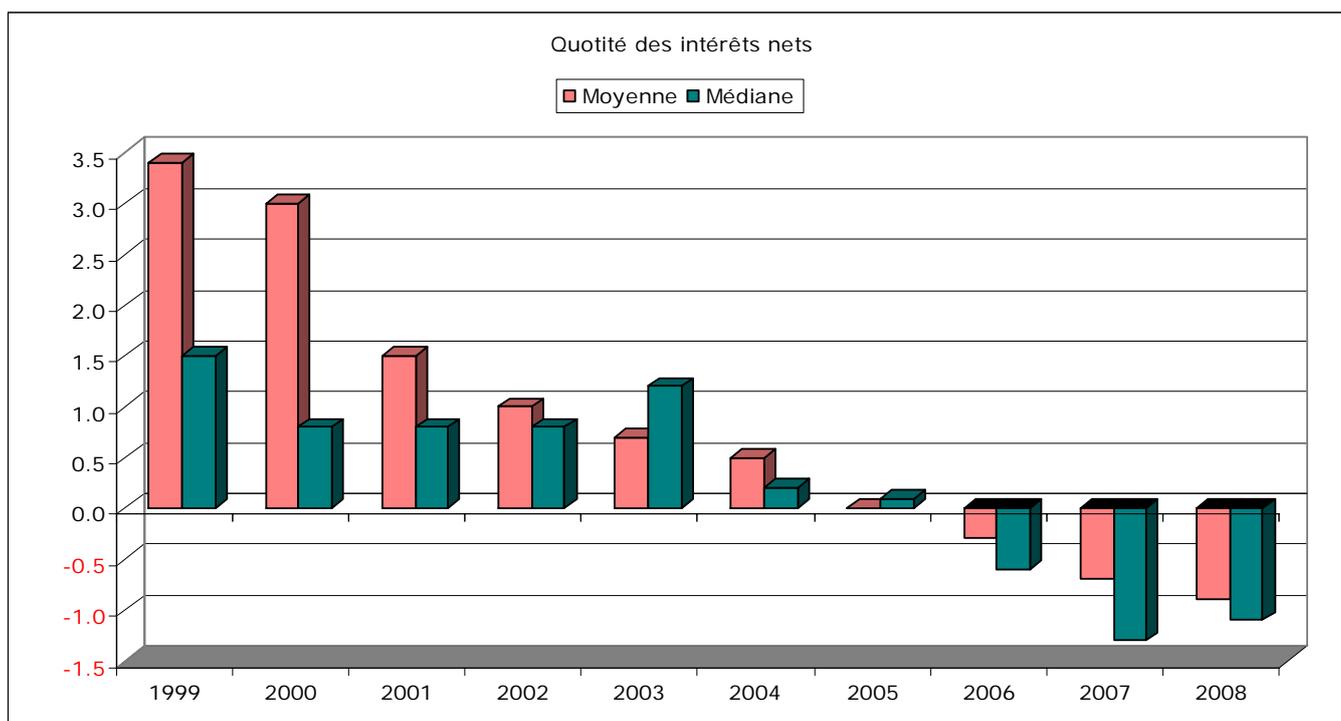
Médiane

En 2008, la médiane était de -1,1 % (année précédente : -1,3 %) : cela signifie que dans plus de la moitié des communes genevoises, les intérêts des dettes sont inférieurs aux revenus du patrimoine. En réalité, il y a 16 communes avec des intérêts nets positifs, contre 29 communes avec des intérêts nets négatifs.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la quotité de la charge des intérêts diminue régulièrement depuis 2001 :

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
MOYENNE	3,4 %	3,0 %	1,5 %	1,0 %	0,7 %	0,5 %	0,0 %	-0,3 %	-0,7 %	-0,9 %
MÉDIANE	1,5 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	1,2 %	0,2 %	0,1 %	-0,6 %	-1,3 %	-1,1 %



Remarque

Avec une quotité de la charge des intérêts de -0,7 %, les communes genevoises occupaient une position favorable en comparaison intercantonale (valeurs de 2007). Les communes de 6 cantons ont enregistré une quotité inférieure, et celles de 17 cantons une quotité supérieure ou égale. Les valeurs ne sont pas connues pour 2 cantons.

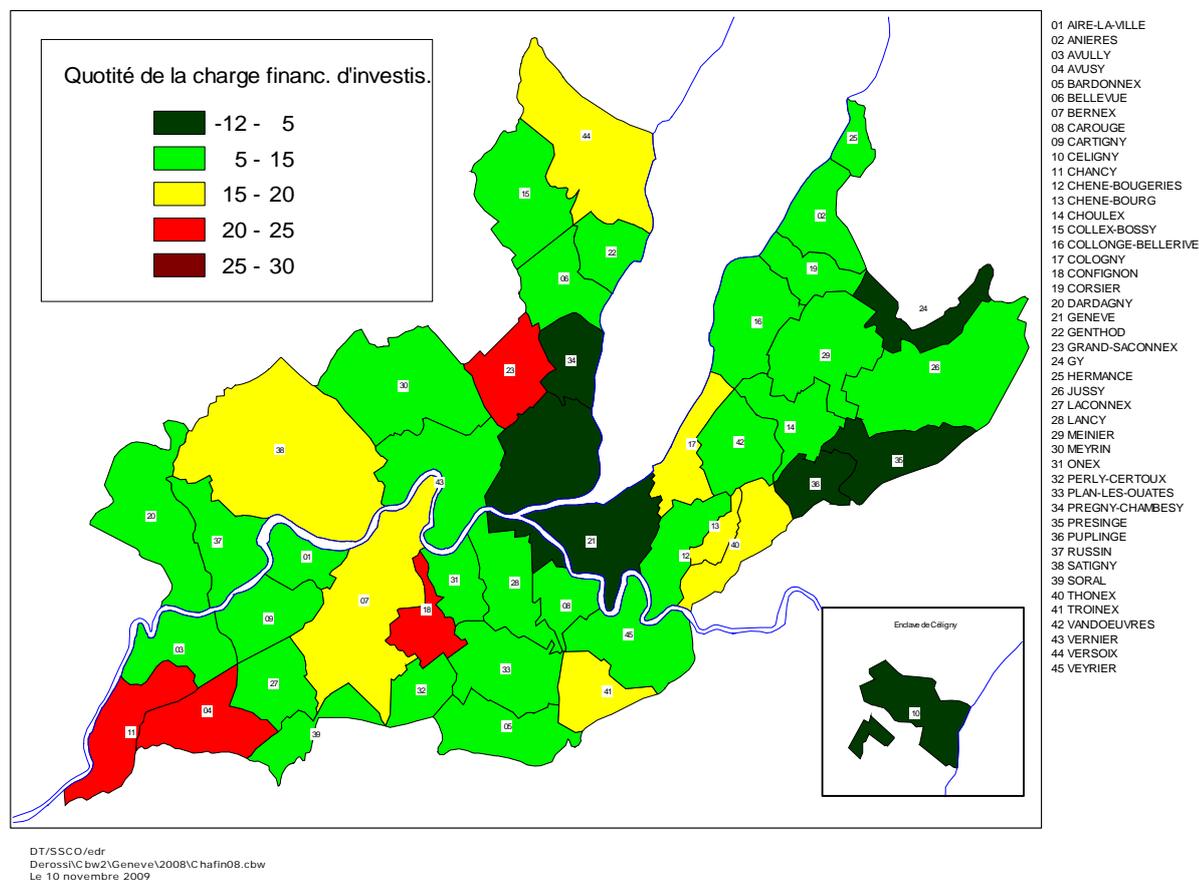
Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets}}{\text{Revenus}} \times 100$$

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Carte 4 : Quotité de la charge financière d'investissement en 2008

Quotité de la charge financière d'investissement Comptes 2008



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge financière, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les charges financières (intérêts et amortissements) au cours de l'exercice 2008 ?

Commentaires

- Une quotité de la charge financière d'investissement élevée est révélatrice d'un fort endettement et/ou d'un besoin élevé au niveau des amortissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

moins de 0 à 5 %	faible charge
de 5 à 15 %	charge moyenne
de 15 à 20 %	forte charge
de 20 à 25 %	très forte charge
plus de 25 %	charge à peine supportable
- En 2008, 6 communes (année précédente : 4) enregistraient une quotité de la charge financière inférieure à 5 %.

- Aucune commune n'a une quotité de la charge financière réputée très élevée, c'est-à-dire supérieure à 25 % ; en 2007, elles étaient au nombre de 3. Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement et/ou leurs amortissements.
- Par rapport à l'année précédente, la médiane de la quotité de la charge financière a diminué de 14,2 % à 12,4 %.

Moyenne

En 2008, la moyenne était de 7,8 % : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent d'une charge financière moyenne.

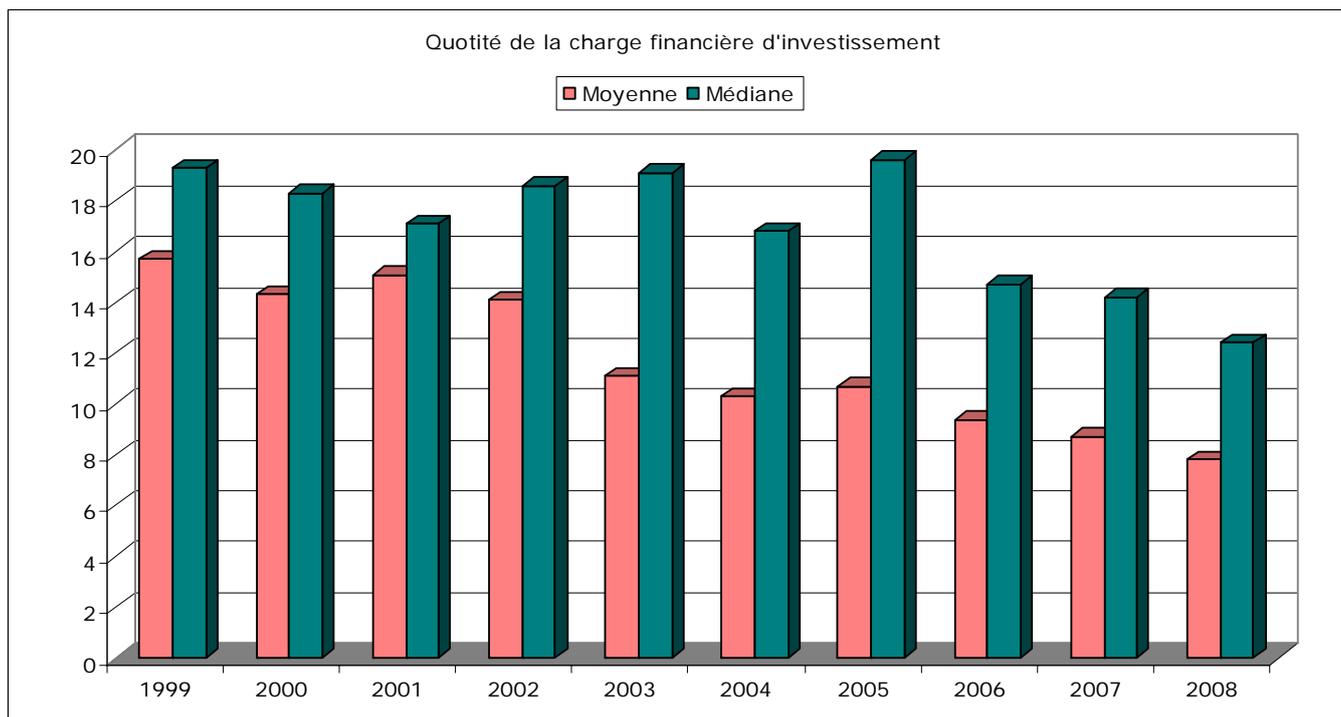
Médiane

En 2008, la médiane était de 12,4 % : cela signifie que la moitié des communes genevoises ont dû assumer une charge financière correspondant à 12,4 % ou plus de leur revenu, soit une charge financière moyenne.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la quotité de la charge financière est en légère diminution entre 2005 et 2008 :

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
MOYENNE	15,7 %	14,3 %	15,1 %	14,1 %	11,1 %	10,3 %	10,7 %	9,4%	8,7 %	7,8 %
MÉDIANE	19,3 %	18,3 %	17,1%	18,6 %	19,1 %	16,8 %	19,6 %	14,7 %	14,2 %	12,4 %



Remarques

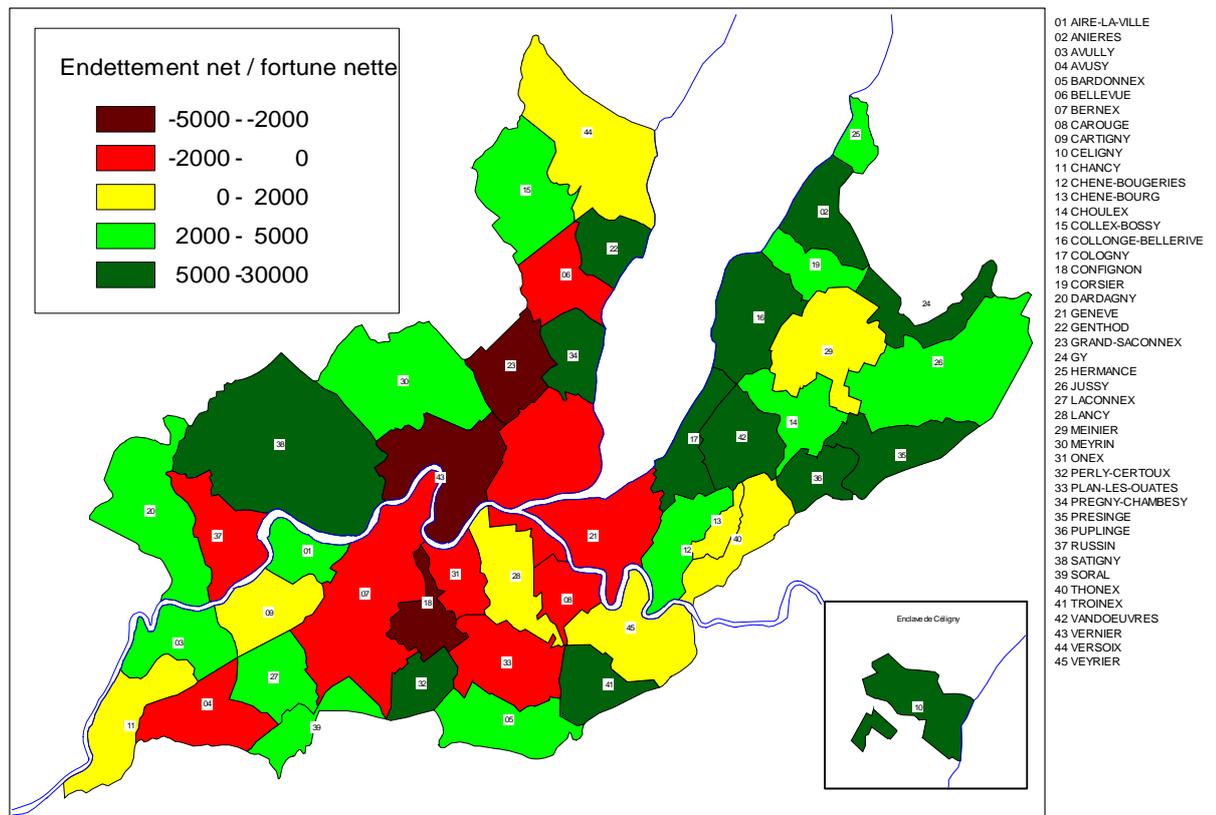
- Il est très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- En comparaison avec d'autres cantons (valeurs de 2007), la quotité de la charge financière, de 8,7 %, est la cinquième valeur la plus élevée de tous les cantons. Les communes de 18 cantons ont enregistré une quotité inférieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 3 cantons.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Charge financière}}{\text{Revenus}} \times 100$$

Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissement du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Carte 5 : Endettement / Fortune net(te) par habitant en 2008
Endettement net / Fortune nette par habitant
Comptes 2008



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Endettement/Fortune net(te) par habitant, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle fortune nette ou quel endettement net par habitant les comptes communaux de 2008 indiquent-ils s'agissant de l'infrastructure requise pour l'accomplissement des tâches publiques ?

Commentaires

- La comparaison de l'endettement net par habitant entre des communes de différents types n'est pas probante, et il est surtout recommandé de procéder à des comparaisons internes entre plusieurs exercices.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

moins de 2000 F	petit endettement
de – 2000 à – 5000 F	endettement moyen
plus de 5000 F	endettement important
- En 2008, le compte annuel de 34 communes attestait d'une fortune nette par habitant, laquelle était même supérieure à 2000 francs dans 26 cas.

- Il n'en reste pas moins que 11 communes (année précédente : 13) devaient faire face à un endettement net, dans 3 cas de plus de 2000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2008 des communes genevoises indiquent une fortune nette de 159 millions de francs. Le patrimoine financier a été évalué à 3,457 milliards de francs, les engagements à 3,298 milliards de francs.
- En 2008, la médiane de la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente passant ainsi de 4,7 à 4,9 millions de francs.

Moyenne

En 2008, la moyenne de la fortune nette se situait à 351 francs par habitant : ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'une fortune nette de plus de 350 francs par habitant.

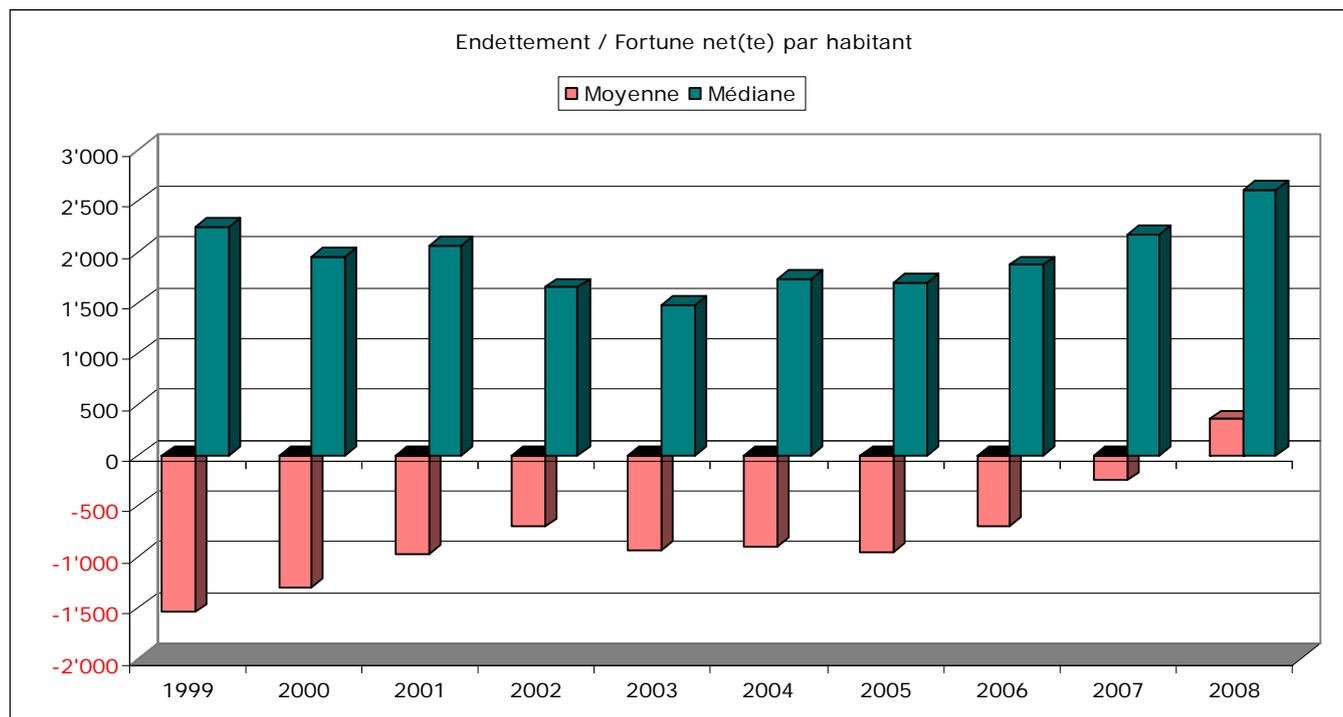
Médiane

En 2008, la médiane révélait une fortune nette de 2'614 francs par habitant : cela signifie que les comptes annuels de plus de la moitié des communes genevoises attestaient d'un patrimoine financier supérieur aux engagements.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre une amélioration tant de la moyenne que de la médiane. En outre, en moyenne, les communes se trouvent depuis l'année 2008 dans une situation de fortune nette et non plus d'endettement net.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
MOYENNE	-1'544	-1'305	-977	-703	-937	-895	-958	-694	-247	351
MÉDIANE	2'244	1'953	2'064	1'654	1'480	1'736	1'699	1'874	2'170	2'614



Remarque

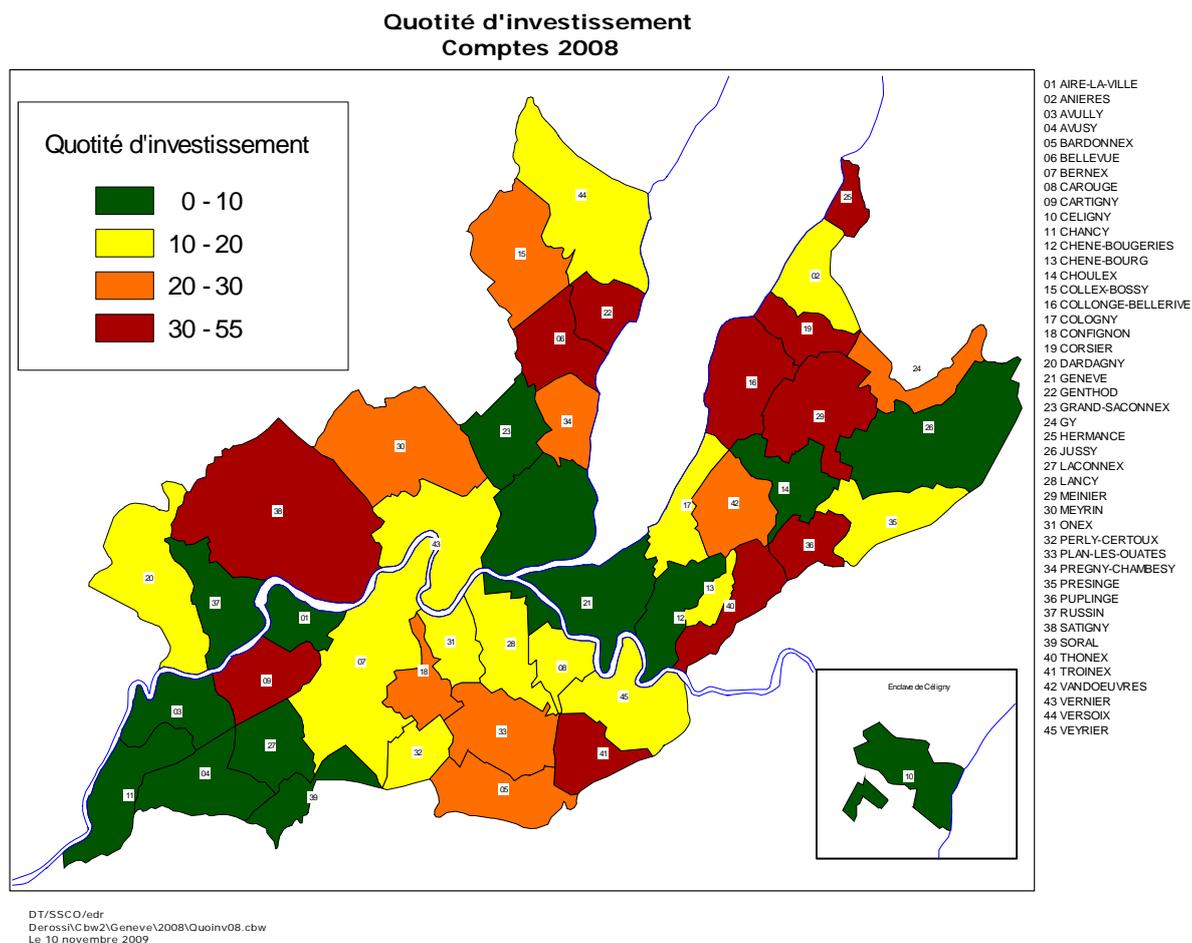
En comparaison intercantonale (valeurs de 2007), les communes genevoises se trouvaient en excellente position puisque les communes de 5 autres cantons seulement avaient un endettement net inférieur à 247 francs par habitant, contre 18 cantons dans lesquels il était supérieur. Les valeurs ne sont pas connues pour 2 cantons.

Formule de calcul

Patrimoine financier – Engagements Habitants

Détails	Charge financière	Natures
	+ Patrimoine financier	
	+ Disponibilités	10
	+ Avoirs	11
	+ Placements	12
	+ Actifs transitoires	13
	+ Avances aux financements spéciaux	18
	- Engagements	
	- Engagements courants	20
	- Dettes à court terme	21
	- Dettes à moyen et long termes	22
	- Engagements envers des entités particulières	23

Carte 6 : Quotité d'investissement en 2008



Indicateur accepté par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 2005.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Définition

Investissements bruts en % des dépenses consolidées (dépenses sans les amortissements, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes ni les subventions redistribuées).

Commentaires

- Une quotité élevée est l'indice d'une importante activité au niveau des investissements et/ou une augmentation de l'endettement net (apprécier cet indicateur avec celui de la capacité d'autofinancement).
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

de 0 à 10 %	faible activité au niveau des investissements
de 10 à 20 %	expansion moyenne
de 20 à 30 %	développement important
plus de 30 %	phase d'expansion très forte

Moyenne

En 2008, la moyenne était de 12,9 %, correspondant à une expansion moyenne.

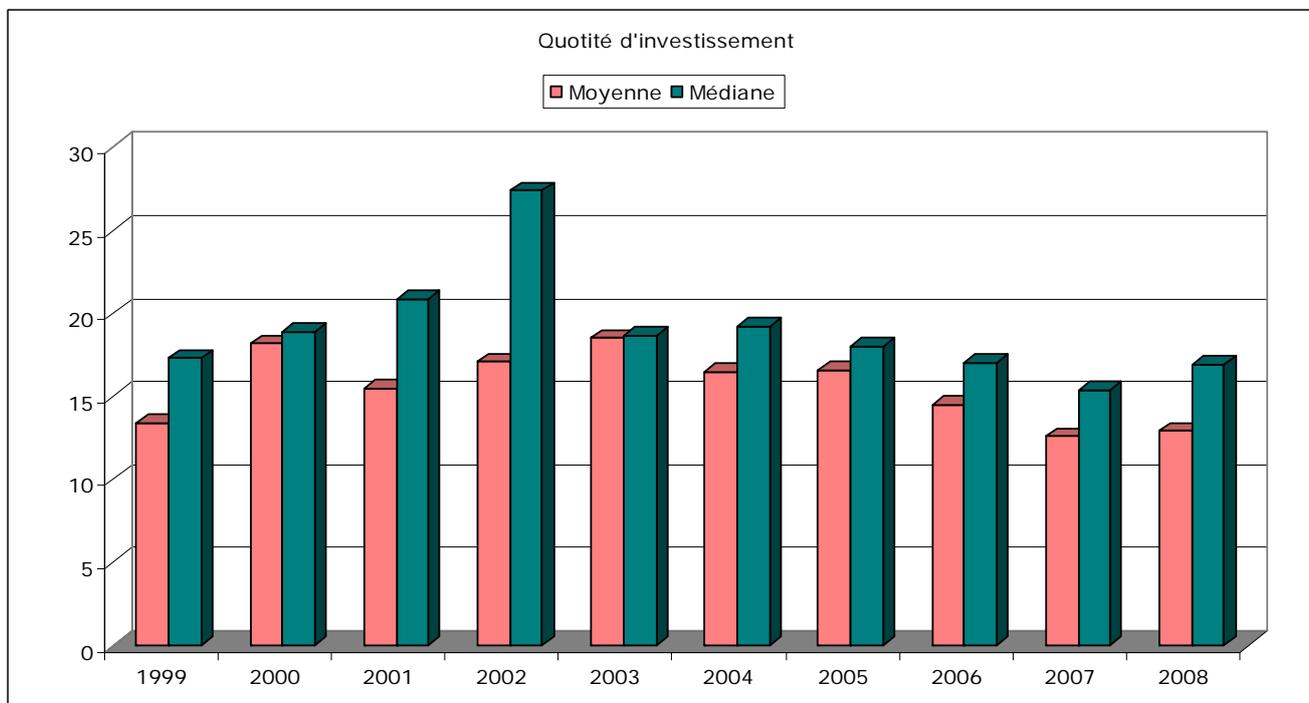
Médiane

En 2008, la médiane était de 16,8 %.

Comparaison avec les années précédentes

La moyenne de la quotité d'investissement reste stable au niveau d'une expansion moyenne. Quant à la médiane, celle-ci a légèrement augmenté en 2008 pour s'établir à 16,8 % ce qui revient à dire que plus de la moitié des communes genevoises sont en phase de développement moyen.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
MOYENNE	13,4 %	18,2 %	15,5 %	17,1 %	18,5 %	16,5 %	16,6 %	14,5 %	12,6 %	12,9 %
MÉDIANE	17,3 %	18,9 %	20,9 %	27,4 %	18,7 %	19,2 %	18,0 %	17,0 %	15,4 %	16,8 %



Remarque

En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2007), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 12,6 %, en milieu de classement. En effet, 7 cantons avaient une quotité d'investissement inférieure et 15 cantons une quotité d'investissement supérieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 3 cantons.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales consolidées}} \times 100$$

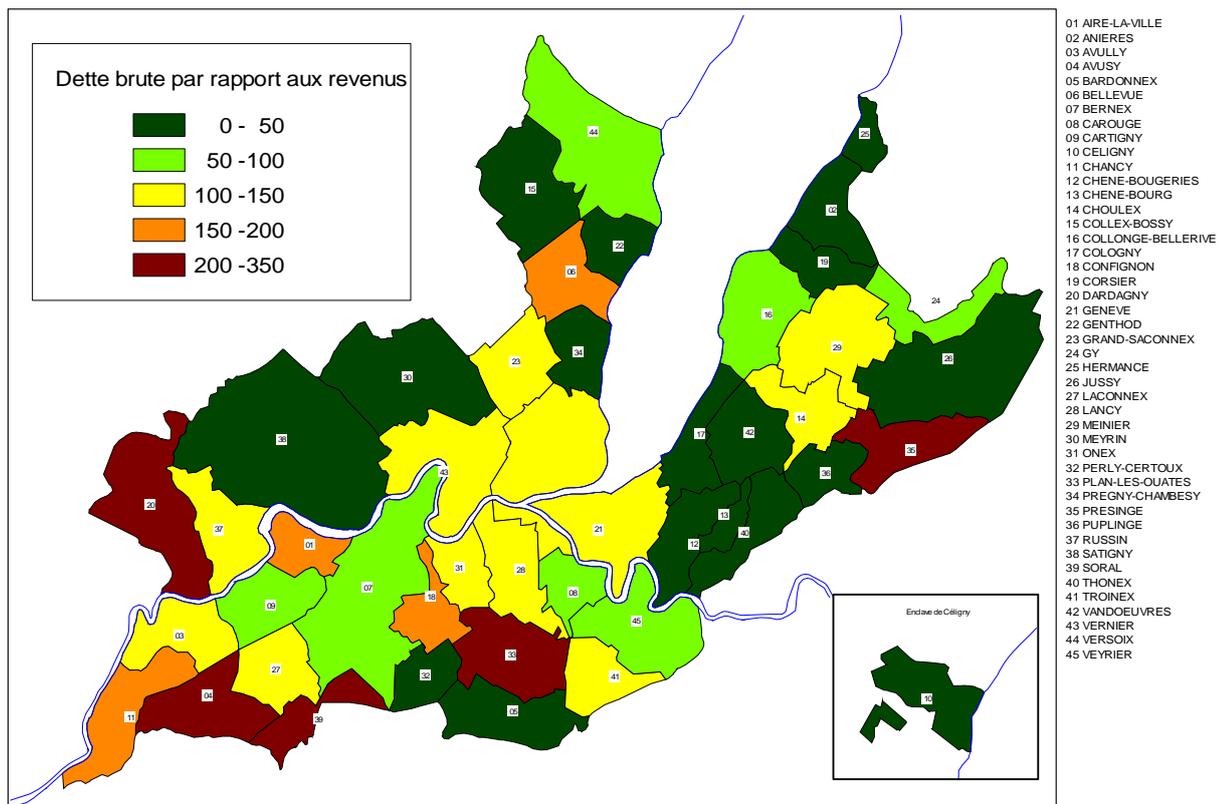
soit :

$$3 + 5 - (331 \text{ à } 333 + 37 \text{ à } 39) \times 100$$

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Détails investissements bruts	5
	Dépenses consolidées	
	+ Total des charges de fonctionnement	3
	+ Total des dépenses d'investissements	5
	- Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	- Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Amortissement du découvert	333
	- Subventions à redistribuer	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Carte 7 : Dette brute par rapport aux revenus en 2008

Dette brute par rapport aux revenus Comptes 2008



Indicateur accepté par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 2005.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la dette brute répartie en 5 catégories.

Question examinée

Cet indicateur mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels.

Commentaires

- Pour plusieurs communes, les emprunts relatifs aux immeubles locatifs sont inclus dans le calcul de ce ratio alors que ce n'est pas le cas pour les communes ayant créé des Fondations communales. Il convient dès lors d'être prudent en analysant ce ratio et en comparant celui-ci entre les différentes communes genevoises.
- Les valeurs significatives suivantes peuvent être proposées :

de moins de 50 %	très bon
de 50 à 100 %	bon
de 100 à 150 %	moyen
de 150 à 200 %	mauvais
plus de 200 %	critique

Moyenne

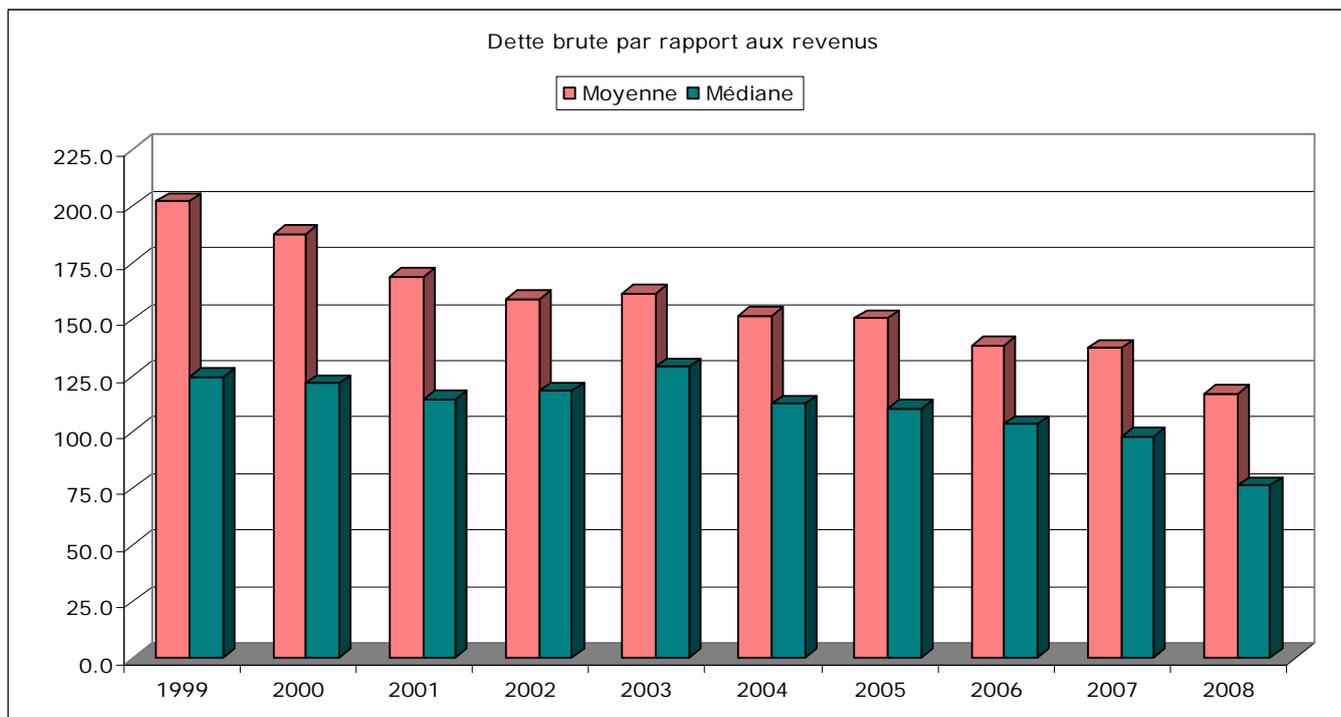
En 2008, la dette brute moyenne des communes genevoises représentait le 116,9 % de leurs revenus.

Médiane

En 2008, la médiane était de 76,3 % : cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont un endettement représentant au moins les 3/4 d'une année de revenus.

Comparaison avec les années précédentes

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
MOYENNE	202,3%	187,7%	168,7%	159,0%	161,6%	151,7%	150,4%	138,5%	137,3%	116,9%
MÉDIANE	124,4%	121,5%	114,7%	118,3%	129,1%	112,5%	110,4%	103,3%	98,0%	76,3%



Remarque

Avec une dette brute par rapport aux revenus de 137,3 %, les communes genevoises se trouvaient en bas du classement (valeurs de 2007). En effet, seules les communes de 4 cantons présentaient des valeurs supérieures. Les communes de 18 cantons ont enregistré des valeurs plus faibles. Les valeurs pour 3 cantons ne sont pas connues.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Dettes brutes}}{\text{Revenus}} \times 100$$

Détails	Dettes brutes	Natures
	+ Dettes à court terme	21
	+ Dettes à moyen et à long terme	22
	+ Dettes envers des entités particulières	23
	Revenus	Natures
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions à redistribuer	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49